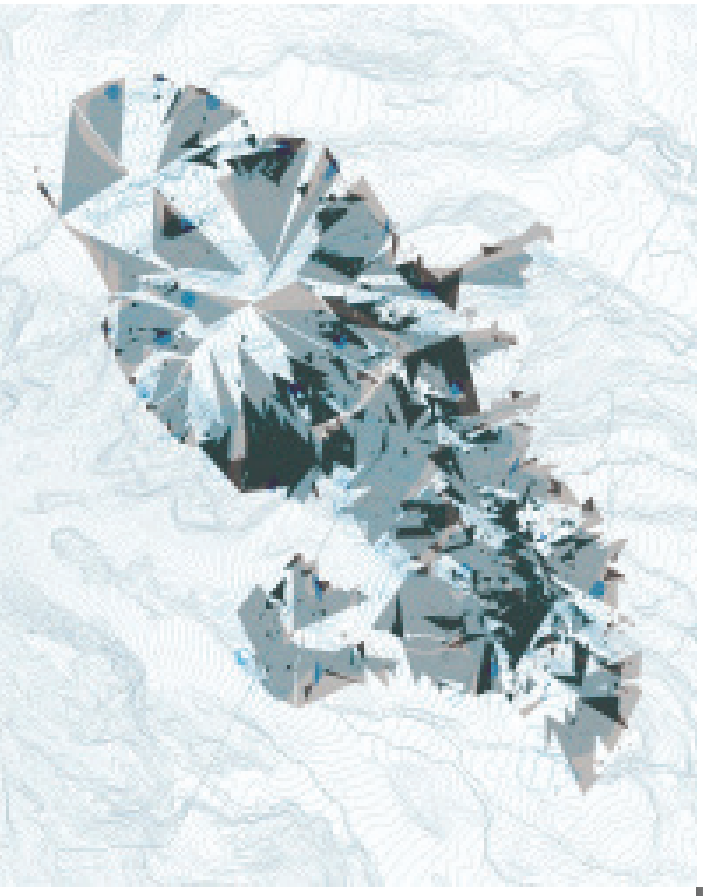

PLU

Plan Local Urbanisme

Le Morne-Vert

3. PROJET D' AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Prescrit le 05 juin 2010
Arrêté le 30 novembre 2016
Approuvé le 28 février 2018

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DE MARTINIQUE

MORNE-VERT Les pitons

Le PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES, la clef de voûte du PLU

Le PADD est le document cadre du PLU. Il définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les dix années à venir. C'est à partir de ces objectifs que sera ensuite établi le règlement du PLU qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables est l'expression de la volonté politique du développement communal.

La démarche globale du projet qui s'applique sur la totalité du territoire, oriente la vision à long terme et assure un fil conducteur aux différentes actions de la municipalité. Celles-ci doivent s'inscrire dans une cohérence intercommunale.

Le PADD s'inscrit dans une perspective de développement durable (*articles L. 101-2 du Code de l'Urbanisme)*, et répond à trois principes énoncés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et complétés dans le cadre du Grenelle 2 :

- L'**équilibre** entre le renouvellement urbain, l'urbanisation nouvelle, la préservation des espaces naturels et des paysages, et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables
- La **diversité** des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat
- La **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le Conseil Municipal dispose d'une très grande liberté dans la détermination de ce projet politique qui traduit la stratégie de développement durable du territoire, à condition toutefois de respecter d'une part les principes légaux qui s'imposent à tous et qui sont précisés par l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme, et d'autre part de prendre en compte les grandes orientations et les prescriptions définies au niveau supra communal, en particulier dans le :

- Schéma d'Aménagement Régional (SAR),

- Schéma Directeur d''Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE),

- le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN),

- la Charte du Parc Naturel de la Martinique (PNM).

Il englobe la totalité des thématiques du développement durable à savoir, l'habitat, l'économie, l'environnement, les déplacements : son contenu est précisé dans l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme.

Article L 151-5 du Code de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Les options d'aménagement et de développement ont été retenues suite au diagnostic communal. Elles sont ajustées grâce aux différentes réunions de concertation avec le maire, les élus, la population et les personnes associées.

Les élus, pour élaborer le document, se sont appuyés sur :

- les conclusions du diagnostic partagé du PLU avec la commission municipale PLU et les personnes publiques associées,
- les observations et suggestions de la population lors des réunions de concertation

Expression du projet global, le PADD revêt par conséquent un **rôle central dans le PLU** : il est le cadre de cohérence interne au PLU.

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, c'est à partir du PADD que sont définies les orientations d'aménagement par secteur et la règle d'urbanisme (graphique et écrite).

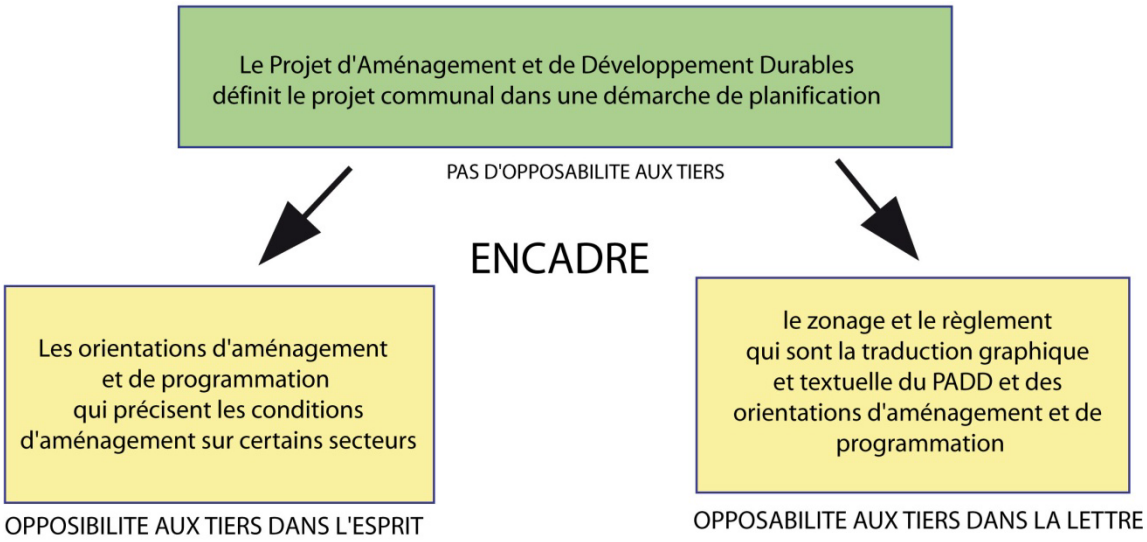

Le PADD constitue également le cadre de référence pour la gestion dans le temps du PLU. Ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans qu'une nouvelle réflexion ne soit préalablement menée en concertation avec les habitants et en association avec les personnes publiques.

Tant que les remaniements du PLU ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD, une procédure de modification du PLU ou de révision simplifiée pourra être engagée. Dans l'hypothèse où les évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD, une procédure de révision générale devra être entreprise (article L.153-31 du Code de l'Urbanisme).

La philosophie du PADD du Morne-Vert

La commune du Morne-Vert se caractérise avant tout par sa ruralité : commune maraîchère par excellence, les paysages agricoles de la commune sont l'un de ses atouts…Commune sportive, elle demeure une des seules communes de Martinique où la pratique du canyoning est possible…Ses reliefs impressionnants (Pitons du Carbet), ses points de vue, sont des points forts à protéger et à exploiter. Cependant, le Morne-Vert subit une décroissance du nombre de sa population et un vieillissement de cette dernière… Il est nécessaire à la commune de se redonner les moyens d'attirer à nouveau la population en tirant profit de ses atouts.

L'avenir du Morne-Vert s'inscrit également dans le cadre du SCoT de CAP Nord approuvé le 21 juin 2013, dont les principaux objectifs sont, à ce stade :

- Accueillir 5000 habitants supplémentaires à l'horizon 2020 par rapport à 2010 sur le territoire couvert par le SCoT,
- Accroître le développement économique du Nord (entreprises, ressources…),
- Garantir la pérennité des espaces agricoles et naturels et préserver les ressources,
- Assurer l'équité territoriale et sociale.

Au sein de ce projet de territoire, le Morne Vert est identifié comme une « commune relais du développement », au même titre que Bellefontaine, Fonds-Saint-Denis, le Prêcheur, Ajoupa-Bouillon, Macouba et Grand' Rivière.

Le projet de développement territorial tel que défini ci-après a pour objectif principal :

- de conserver les traits caractéristiques de la commune, son caractère rural, son authenticité, à savoir :
  - un secteur agricole omniprésent dans le paysage et très typique,
  - un patrimoine naturel de qualité,
  - une qualité de vie appréciable.
- Développer l'attractivité tant résidentielle qu'économique de la commune, tout en prenant en compte le contexte communal et intercommunal :
  - réinventer l'image de la commune,
  - répondre aux besoins actuels et futurs de la population,
  - S'appuyer sur les spécificités communales (agriculture, tourisme vert),
  - Prendre part au développement du Grand Saint-Pierre.

Le projet s'appuie donc sur 3 grandes orientations :

- Des paysages et un cadre naturel exceptionnels à préserver,
- Favoriser la reprise de la croissance démographique en créant les conditions d'une attractivité : anticiper les besoins futurs (et en répondre aux besoins actuels) des Verdimornais, proposer une excellente qualité de vie,
- Créer une attractivité économique locale en s'appuyant sur les deux piliers que sont l'agriculture et le tourisme.

Ces orientations sont complémentaires et doivent être poursuivies simultanément.

1ère Orientation

DES PAYSAGES ET UN CADRE NATUREL EXCEPTIONNELS A PRESERVER

Eléments du diagnostic :

- Des sites naturels exceptionnels (Pitons du Carbet), des vues nombreuses et variées (vers la montagne, vers la mer),
- Un classement en RBI en cours sur les Pitons du Carbet, un projet de la labellisation Forêt d'exception,
- Des sentiers de randonnées balisés,
- Un climat particulier,
- Un château d'eau : de nombreuses rivières avec une très bonne qualité de l'eau (élevage d'écrevisses),
- Des captages d'eau potable de qualité,
- Un assainissement principalement individuel (des risques de pollutions),
- Une commune fortement exposée aux risques naturels et notamment glissements de terrain…

➔ **Le Morne-Vert dispose d'un potentiel en tourisme dit « vert » important, mais avec des structures d'hébergement, d'accueil et de restauration encore insuffisantes. Le challenge pour la commune aujourd'hui est de marquer son originalité et son identité au sein des communes du Nord de la Martinique, afin que les touristes « s'arrêtent » au Morne-Vert et découvrent la « petite Suisse » de l'île.**

Ce potentiel s'appuie sur un cadre naturel de grande valeur (la commune s'étale au pied des Pitons du Carbet) et des paysages typiques et particuliers (points de vue sur les Pitons mais aussi la côte caraïbe, entrelacement de parcelles de cultures, de zones boisées et de zones d'habitat…).

Pérenniser les paysages et le cadre naturel, c'est préserver l'image de la commune !

Il s'agit donc de tout mettre en œuvre pour protéger ces espaces naturels de qualité, le foncier agricole, mais aussi la biodiversité, la qualité des eaux des très nombreuses rivières dans lesquelles l'eau est captée pour alimenter en eau potable les communes du Nord…

La préservation des espaces naturels verdimornais, situés en amont des bassins versants est une priorité, dépassant l'échelle communale.

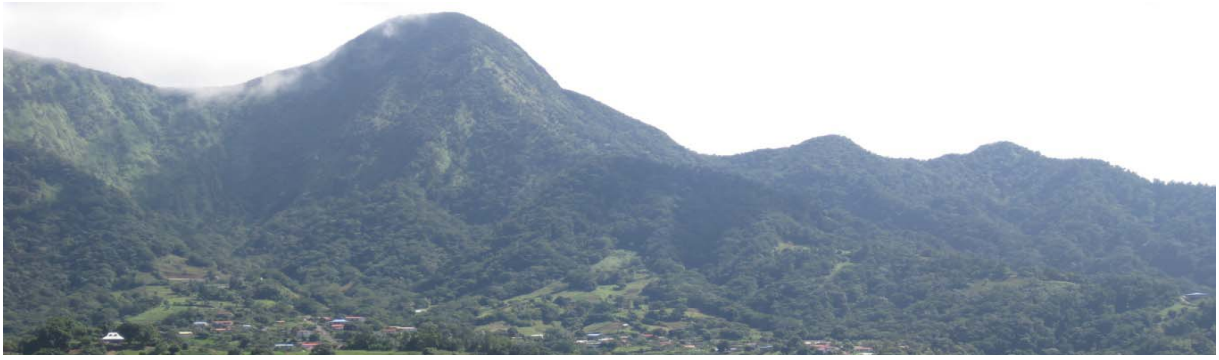

Axe 1 : Protéger et valoriser les paysages, les espaces naturels et agricoles remarquables et fragiles de la commune

Le paysage n'est pas seulement un atout pour le tourisme : il est gageur de la qualité de vie et de l'identité de la commune.

- Protéger les espaces naturels de qualité (flancs des Pitons du Carbet, ZNIEFF, fonds de vallées…) par un classement adapté dans le PLU (zone naturelle de protection stricte, inscription en espace boisé classé),
- Maintenir les coupures vertes entre les quartiers,
- Limiter le mitage des espaces naturels et agricoles,
- Protéger les cônes de vues, mettre en valeur les points de vue (notamment depuis le bourg),
- Prôner les jardins familiaux,
- Mettre en œuvre la trame verte et bleue : prendre en compte les espaces naturels d'intérêt majeur et sensible recensés dans le PADD du SCOT, la charte du parc naturel, mais aussi le SAR,
- Protéger le lit des rivières (boisements) – rendre inconstructibles les abords des rivières (instauration d'un recul conséquent dans le règlement du PLU),
- Prendre en compte le projet de Réserve Biologique Intégrale (RBI) des Pitons du Carbet par une protection forte dans le règlement du PLU,
- Aménager et entretenir la forêt : il s'agit d'encourager et d'accompagner les actions de reboisement, de replantation d'essences locales telles que le Mahogany, favorisant la biodiversité,
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales (règlement du PLU – imposer une surface plantée par parcelle dans le règlement du PLU, protéger les espaces boisés),
- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions et programmes immobiliers,
- Mettre en valeur des sites bâtis et notamment le bourg

Axe 2 : Prévenir les risques naturels

- Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Naturels révisé (classement en zone naturelle des zones à risque fort, notamment inondation et glissement de terrain), mais également la connaissance locale du risque,

- Prise en compte de la topographie (les secteurs en trop forte pente – pentes supérieures à 25 % - seront inconstructibles).

Axe 3 : Préserver les ressources (eau) et prôner le développement des énergies renouvelables intégrées

- Prendre en compte des périmètres de captages d'eau potable ainsi que des captages destinés à l'irrigation – aménagement (désenclavement) et entretien de leur accès,

- Développer l'assainissement collectif, notamment dans le bourg et les zones urbaines proches du Carbet (Val d'Or, Bel Event), constructions de micro-stations pour les projets de lotissements et de petits collectifs,

- Améliorer les performances de l'assainissement autonome, quasiment généralisé à tout le territoire aujourd'hui,

- Inciter au recours des énergies renouvelables intégrées au bâti, mais également aux systèmes de récupération des eaux de pluie.

2ème orientation

FAVORISER LA REPRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EN MISANT SUR LA QUALITE DE VIE QU'OFFRE LE MORNE-VERT : REPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DES VERDIMORNAIS ET ANTICIPER LES BESOINS FUTURS …

Eléments du diagnostic :

❖ **démographie/logements**

- Une population qui baisse depuis 1999 à un rythme régulier (-0.5 % par an)…liée à un solde migratoire négatif,
- Une population vieillissante (accoisement de la part des + de 60 ans dans la population totale),
- cependant, une part encore importante de jeunes (moins de 30 ans),
- Un nombre de logements en hausse et parallèlement un accroissement de logements vacants (et de résidences secondaires),
- Des logements de plus en plus grands alors que la taille des ménages diminue,
- Des quartiers plus peuplés que le bourg (il se vide),
- Objectif de population à l'horizon 2025 : environ 2000 habitants (retrouver le niveau de 1999),

❖ **Qualité de vie/ espaces publics/équipements**

- Peu d'espaces publics, peu de places de stationnements,
- Faiblesse des équipements pour les juniors et les séniors.

➔ **La commune du Morne-Vert souffre depuis quelques années, à l'image des communes voisines du Nord de l'île, d'une perte de population couplée à un vieillissement…Les jeunes quittent la commune pour se rapprocher des lieux d'emplois, mais aussi pour trouver une offre de logement plus adaptée à leur attente et à leurs besoins.**

Afin de rentre plus attractive la commune et inverser la tendance démographique de ces dernières années, il s'avère donc nécessaire de travailler sur l'offre en logement (taille, typologie, localisation) aussi bien pour la population actuelle (de nombreux logements vacants) que future, redonner au bourg sa fonction de centre, offrant commerce, équipements divers, espaces publics attractifs, stationnement…le cadre de vie est sans doute l'un des points forts de la commune à mettre en avant !

Axe 1 : Conforter l'organisation urbaine du Morne-Vert

- **Donner au centre bourg du Morne Vert l'envergure d'une commune relais du développement du Nord (SCOT de CAP Nord) – Réaffirmer la fonction de centre bourg**

- Mettre en valeur les espaces publics : l'exiguïté du bourg de par sa situation sur une ligne de crête met à mal la notion d'espaces publics. Les espaces qui peuvent aujourd'hui s'apparenter à de l'espace public sont peu nombreux : parking face à la mairie et parvis de l'église. Il s'agit donc pour la municipalité de poursuivre la requalification de ces espaces aujourd'hui peu attractifs (plantations notamment),

- Création de parking sur certaines dents creuses du bourg, notamment à proximité de l'école,

- Réhabilitation architecturale en centre bourg (notamment les cases anciennes),

- Verdissement, fleurissement (pour conforter l'identité du Morne-Vert),

- Mettre en valeur les cheminements piétons qui permettent d'accéder aux habitations situées en retrait des voies de communication,

- Installer un marché qui proposerait les produits locaux,

- Recenser les éléments du patrimoine bâti typique du centre bourg du Morne-Vert.

- **Maintenir la forte identité rurale et agricole des quartiers**

- Maintenir les jardins, les parcelles cultivées,

- Aménager des espaces publics où cohabitent plusieurs fonctions (commerces, pitt, … exemple de la place Nelson Mandela à Montjoly). Réalisation d'un kiosque/point de vue sur la Place Nelson Mandela,

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers et le bourg en :
    - Résorbant les conditions d'insalubrité :
        - Gérer la collecte des eaux usées et eaux pluviales, pour garantir hygiène et sécurité sur l'ensemble des quartiers
        - Améliorer les conditions d'accessibilité
        - Poursuivre la politique d'amélioration des réseaux, notamment assainissement (assainissement individuel aux normes et performant)

- Réaménageant et sécurisant les voies rurales étroites en secteur urbanisé et en formalisant les places de stationnement.

Axe 2 : Répondre aux besoins en logements

- **Actuels** :
  - Encourager la mixité sociale et intergénérationelle (projets de construction de 16 logements SIMAR à Montjoly et de 16 logements sur le plateau Montjoly - création d'une vingtaine de logements sociaux SIMAR à Bel Event),

  - Densifier les zones urbaines équipées (le bourg, Bel Event, Val d'Or, Saint Maurice…) et densifier de manière plus raisonnée dans les quartiers pour prendre notamment en compte la capacité des réseaux actuels,

  - Favoriser la réinsertion des logements vacants dans le circuit de l'offre : Réhabilitation du patrimoine vacant et dégradé en centre bourg,

  - Encourager l'urbanisation dans les dents creuses du bourg et des quartiers (aider les familles à sortir des situations d'indivision),

  - Résorber l'habitat insalubre,

  - Adapter l'offre en logement et en équipement à la demande :
    - Création de petits logements pour répondre au phénomène de décohabitation des ménages,
    - Inciter à la création de petits collectifs dans les quartiers afin de densifier raisonnablement / garantir une bonne insertion urbaine des logements sociaux et/ou collectifs,
    - Implanter des logements destinés aux personnes âgées dans les quartiers, pour favoriser leur maintien dans leur quartier, à proximité de leurs jardins, voisins et dans leur environnement,
    - Limiter les déclassements de terrains agricoles et naturels.

- **Futurs (objectif de population 2000 habitants en 2025 –niveau de 1999), soit + 250 habitants – environ 20 habitants par an) : créer des logements adaptés aux besoins de la population nouvelle (dans les types, tailles et formes urbaines) au sein de l'enveloppe urbaine et dans les zones à urbaniser.**

- Etendre le bourg vers le Morne Moulinguet et Jolimont tout en veillant à limiter l'impact paysager des constructions futures – Maintenir et redéfinir le périmètre de la zone à urbaniser, travailler sur les formes urbaines et la végétalisation de la zone – Cette urbanisation ne pourra être entreprise qu'après la réalisation des réseaux et notamment des accès,

- Poursuivre la densification des quartiers Bel Event et Val d'Or, équipés,

- Poursuivre une densification plus raisonnée des quartiers Montjoly et Urion (définir l'enveloppe de l'urbanisation),

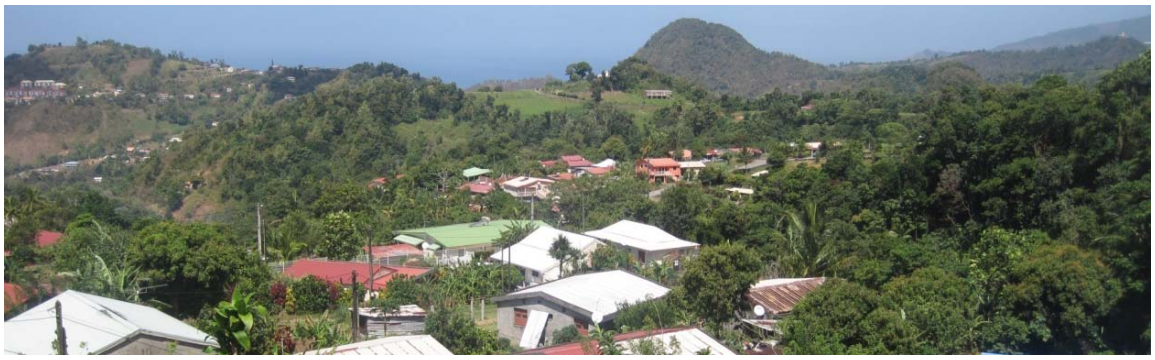

- Permettre une constructibilité le long de la route vers Fond Capot (quartiers Fond Desrivaux, Fond Moulin, la Montagne) pour bénéficier des réseaux et les équipements existants,

- Prendre en compte le mode d'habiter dans la conception des logements collectifs projetés, permettre l'installation de commerces, services, associations au sein de ces projets (par exemple en rez-de-chaussée),

- Favoriser dans les constructions nouvelles l'utilisation de systèmes d'économie d'énergie dans les constructions (chauffe-eau solaire, ventilation naturelle…), des modes de constructions adaptés aux risques et au relief, adopter la démarche Haute Qualité Environnementale lors de la réalisation de bâtiments publics.

Axe 3 : Développer l'offre en équipements, loisirs et déplacements

- **Equipements publics :**

- Créer une maison pour tous / maisons des jeunes / salle des fêtes à Bel Event (au sein des anciens locaux du CGOSH),

- Aménager un espace bibliothèque au sein de la maison pour tous,

- Réaménager le stade de Bel Event,

- Aménager des espaces de rencontres / salles associatives au sein des logements collectifs projetés afin de renforcer le lien social,

- **Transport et déplacements** :

- Améliorer les voies de communication communale (calibrage de la voirie dans les quartiers, désenclavement des secteurs d'urbanisation future) ainsi que leur fonctionnalité (notamment vers Bellefontaine et le Carbet),

- Créer une route de désenclavement du centre bourg par la Vigie / Bout de Barrière afin de permettre de fluidifier la circulation en centre bourg lors des événements notamment (manifestations),

- Aménager une piste piétonne / trottoir entre le bourg et les logements collectifs de la Vigie pour plus de sécurité, mais aussi pour encourager la population à l'utilisation des modes doux de déplacements,

- Désenclaver les quartiers de Montjoly et Canton Suisse en créant une voie via Morne Madame, et ceux de Caplet et La Croix via Beauvallon

- **Réseaux divers :**

- Développer l'assainissement collectif (raccordement des quartiers limitrophes du Carbet et le bourg sur la future station d'épuration du Carbet) – Etudier la possibilité de raccorder à long terme le quartier Montjoly (un des quartiers les plus peuplés de la commune),

- Améliorer la performance et du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif,

- Améliorer la distribution électrique et extension notamment au quartier Canton Suisse, Goyau.

- **Collecte des déchets :**

  Poursuivre et approfondir la politique de collecte sélective des déchets engagée par l'intercommunalité, aménager des locaux de tri sélectif dans les nouvelles constructions et particulièrement les collectifs,

- **Nouvelles technologies :**

  Les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) constituent des instruments incontournables dans la mise en œuvre du développement et de la dynamique territoriale. La commune souhaite améliorer de l'offre numérique en développant le très haut débit sur tout le territoire.

  L'aménagement d'une cyberbase au sein de l'enceinte de l'école du bourg, accessible durant les heures d'école par les élèves et tous les habitants le week-end et en dehors des heures de cours est également en projet.

3ème orientation - CREER UNE ATTRACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE EN S'APPUYANT SUR LES DEUX PILIERS QUE SONT LE TOURISME ET L'AGRICULTURE

Eléments du diagnostic :

- La création d'entreprises nouvelles en baisse,
- Une majorité de petites structures sans salariés – essentiellement des établissements agricoles,
- Des petits commerces, peu nombreux et essentiellement localisés dans le bourg, peu dans les quartiers (dépendances des autres communes pour effectuer les achats primaires, produits de base),
- Une agriculture omniprésente dans le paysage, l'agriculture maraîchère
- L'aquaculture (écrevisses) qui perdure,
- Un tourisme de passage (randonnées, canyoning), peu de structures d'accueil (quelques gîtes et un nombre très important de résidences secondaires essentiellement occupées par des Verdimornais de l'extérieur) : un besoin de fixer le touriste.
- Un patrimoine riche, méconnu et peu mis en valeur.

→ La commune du Morne-Vert est aujourd'hui considérée comme une « commune jardin »… L'omniprésence de l'agriculture (maraîchage, élevage) est indéniablement à l'origine de cette image. Cependant, les autres activités économiques ont des difficultés à se développer voire à exister… Les commerces (restaurations, hôtelleries, gîtes) ferment ou fonctionner mal. Les autres activités économiques (secteur tertiaire) sont peu représentées…. Le tourisme se résume aujourd'hui à un tourisme de passage, lié à la fréquentation de certains sites (source Attila) ou à la pratique de certaines activités sportives (canyoning, randonnée).

Le commue souhaite aujourd'hui pleinement tirer profit des deux secteurs d'activités qui lui semble les plus porteurs, l'agriculture et le tourisme. Offrir des logements adaptés, un cadre de vie meilleur offrant des équipements et loisirs constitue un premier pas vers une attractivité nouvelle. Cependant, développer et valoriser ces deux activités majeures et emblématiques, permettra également d'impulser une dynamique économique dans les autres secteurs d'activités (vente de produits, restauration, commerces divers…), nécessaire et complémentaire pour fixer la population.

Axe 1 : Pérenniser l'activité agricole et préserver le foncier agricole : Morne- Vert, la « commune jardin»

- Veiller au maintien du maraîchage dans les quartiers, traditions fortes et élément paysager caractéristique de la commune,

- Désenclaver les exploitations agricoles pour optimiser et faciliter le travail des agriculteurs (Morne Madame, En Paul, Beauvallon, Lacroix…),

- Encourager les cultures biologiques, limiter l'utilisation des pesticides,

- Reconquérir des terres agricoles en friches (avec le partenariat de l'ONF pour les terrains classés en zone naturelle) pour permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer,

- Favoriser la création de retenues d'eau, réservoirs pour faciliter l'irrigation,

- Permettre le stockage du surplus d'eau issu du captage de Montjoly afin de la réutiliser à des fins agricoles (irrigation),

- Protéger les terres agricoles fertiles par un classement approprié dans le PLU, lancer les études en vue de créer une Zone Agricole Protégée (ZAP),

- Permettre la diversification des exploitations agricoles : créations de gîtes, vente de produits directs, visites de l'exploitation…

- Protéger et valoriser l'activité apicole : protéger les boisements notamment ceux situés à proximité des rivières, proches des ruches (Fonds Moulin, la Montagne),

- Maintenir les élevages bovins, ovins et avicoles (Beauvallon, Urion),

- Encourager à la diversification des cultures (fruits, fleurs, plantes médicinales),

- Pérenniser voire développer l'aquaculture (écrevisses),

- Limiter les déclassements de terres agricoles (les déclassements donnent lieu à des compensations – ils ne seront réalisés qu'à proximité et au contact de zones urbanisées),

- Créer un petit marché agricole pour valoriser et écouler les produits de la commune, améliorer le niveau de vie des agriculteurs et créer une attractivité commerciale.

Axe 2 : Tirer profit du « capital nature » : ériger le Morne-Vert comme capitale martiniquaise de la randonnée et du canyoning (tourisme vert)

- **Le cadre naturel, comme levier du développement touristique**

- Développer une offre d'hébergement touristique intégrée (chez l'habitant, gîtes éco lodge) dans un souci d'intégration avec son environnement,

- Valoriser le patrimoine historique lié aux habitations (anciennes distilleries, plantations de cacaos),

- Valoriser les sites naturels tels que la Source d'Attila, le bassin Coco, le pont de la Rivière Picart (sites de baignades en eau douce),

- Valoriser des savoirs faire locaux (exemple du miel, de l'élevage d'écrevisse…),

- Promouvoir des événements qui permettent d'animer le bourg, mais aussi les quartiers (ex à Montjoly, mais aussi le « Tchimbé raid » …),

- Accompagner les projets touristiques (SCI la Vigie par exemple, La Ménagerie…),

- Aménager les sentiers de randonnées (balisage, aire de pique-nique…),

- Développer les équipements sanitaires (du type Montjoly) destinés aux touristes / randonneurs,

- Identifier et aménager les sentiers de randonnées pédestres,

- Aménager les points de vue (depuis le bourg et depuis les quartiers,

- Valoriser les activités sportives praticables au Morne-Vert (exemple, le canyoning),

- Développer une nouvelle offre touristique s'appuyant sur la création d'un Office du Tourisme Verdimornais : créer des circuits de découverte avec arrêts aux principaux sites d'intérêt de la commune (points de vue, visites des exploitations agricoles avec dégustation de produits, découverte de la source Attila…). L'objectif est que les touristes s'arrêtent et consomment au Morne-Vert,

- Encourager la création de restaurants permettant la dégustation de produits locaux,

- Entretenir et développer les sentiers de randonnées (signalétiques...),

- Installer un panneau d'information électronique en centre bourg permettant d'informer locaux et visiteurs (animations, vie quotidienne…).

- **Bénéficier des retombées des labels de valorisations culturelles, naturelles et touristiques prévues ou en cours** (Pays d'Art et d'Histoire, classement de la Montagne Pelée à L'Unesco, réserve biologique intégrale -RBI- des Pitons).

- **Raccrocher le développement touristique de la commune à la dynamique impulsée par le Grand Saint-Pierre :** inscrire la commune dans des circuits touristiques organisés en partenariat avec les communes voisines (Carbet, Saint-Pierre), développement d'une offre touristique spécifique au Morne-Vert (autour du tourisme vert) et complémentaire de celle proposée par les communes voisines, plus tournée vers le balnéaire (Carbet) ou l'historique (Saint-Pierre).

- **Poursuivre le travail initié par CAP Nord dans le cadre de l'aménagement touristique et urbain du Morne-Vert**

  Le projet d'aménagement touristique et urbain au Morne-Vert a ainsi été mis en place pour valoriser certains espaces naturels situés au bourg de la commune. Parallèlement, l'aménagement de points de vue offrira aux touristes et aux locaux, une image harmonieuse de l'ensemble du territoire communal. Le projet comprend :

- Le traitement en fleurissement du mur delta de la RD 19 afin de limiter son aspect massif,
- Le nettoyage, le rejointement et la pose de treillages sur le mur de soutènement de la RD 19 à l'entrée du bourg jusqu'après la mairie,
- La création d'un parking en amont du point de vue,
- La requalification du jardin public qui offre une vue remarquable sur les pitons du Carbet.

Axe 3 : Développer le tissu commercial de proximité, l'artisanat

L'opération de revitalisation des centres bourgs portée par CAP Nord va permettre de redynamiser le centre bourg de la commune. Il s'agira de :

- Maintenir une offre de proximité à destination de la clientèle locale,

- Améliorer les conditions de fréquentation des pôles et des commerces,

- Implanter de nouvelles activités dans le centre bourg (création du marché, création de commerces de proximité, artisanat, accompagner les projets de restauration…).

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Le SCoT de CAP Nord établit qu'à l'échelle de son territoire, au moins 75 % des développements urbains relatifs aux fonctions habitat et équipements de proximité sont localisés (pour les 10 années à venir) dans les espaces urbains de référence, soit respectivement 50 % dans les espaces urbains existants et à densifier et environ 25 % dans les espaces d'urbanisation prioritaire (zones à urbaniser).

Il établit également la possibilité pour les communes de niveau 3 dans l'armature urbaine du Nord également appelées « commune relais du développement » (communes du Morne-Vert, Ajoupa-Bouillon, Bellefontaine, Fonds-Saint-Denis, Grand Rivière, Macouba et le Prêcheur) de déclasser en totalité 15 hectares au titre des « extensions urbaines potentielles ». Ces extensions urbaines potentielles peuvent être utilisées pour moitié par des usages résidentiels, équipements et services de proximité et pour autre moitié par des grands équipements, zones d'activités et services correspondants à la mise en œuvre des foyers du développement tels que définis à l'objectif 6 du PADD du SCoT.

La commune du Morne-Vert n'est concernée par aucun équipement ou zones d'activités définies dans le PADD du SCoT et ne peut donc pas prétendre à des déclassements pour ce type de projets.

L'objectif retenu dans le cadre du PLU est de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espace naturel ou agricole : en effet, la municipalité entend s'appuyer sur des possibilités de construction identifiées à l'intérieur des zones déjà urbanisées et à sa zone d'urbanisation future du Morne Moulinguet pour répondre aux besoins identifiés à l'échéance du PLU c'est-à-dire à l'horizon 2025. La commune ne souhaite donc pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

Cependant :

- **Il est à noter que le projet de PLU reclasse le stade en zone à vocation d'équipement UP (zone à vocation d'équipement), classé dans le POS en zone agricole. La surface de la zone UP couvre 3.7 hectares**. Ce reclassement ne correspond pas à de la consommation foncière pure, étant donné que cet espace possède déjà une fonction d'équipements.

- **Enfin, des petites parties de parcelles classées naturelles ou agricoles ont été intégrées dans la zone urbaine** (**concerne 3.26 hectares)** en marge de zones urbaines déjà définies : il s'agit de secteurs sur lesquelles des constructions sont déjà existantes ou des morceaux de parcelles pour lesquelles les réseaux sont localisés à proximité et pour lesquelles il n'y a pas de forts aléas naturels identifiés.

Il s'agit donc près de 3.26 hectares de zones classées agricoles qui ont connu un vrai changement d'affectation (vers des zones U) dans le projet de PLU et sont donc réellement considérées comme de la consommation foncière. Cela représente à peine 2.2 % de la zone urbanisée du projet de PLU du Morne-Vert.

PLU du Morne-Vert - Carte de synthèse des orientations du PADD

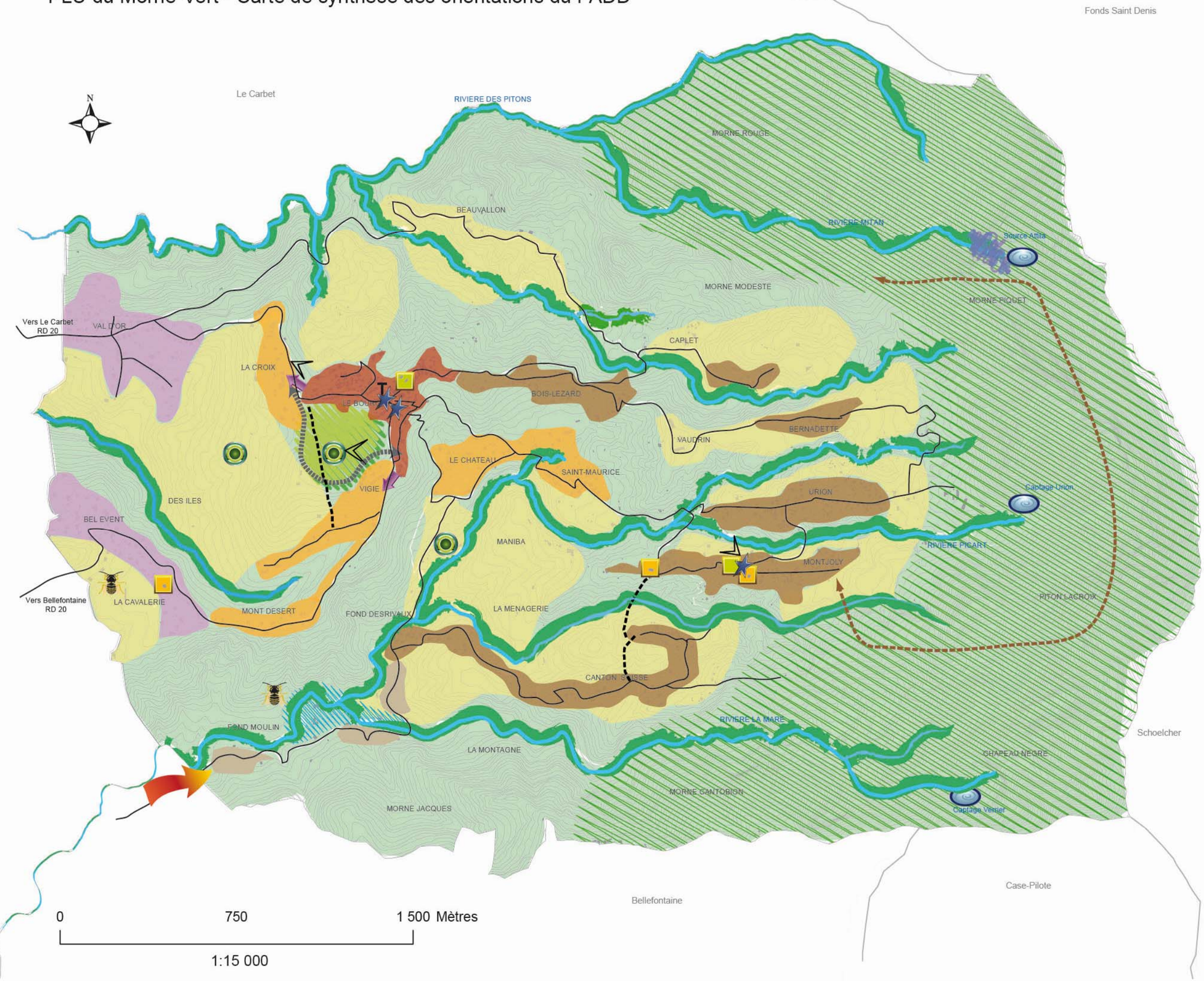

Légende:

1) Des paysages et un cadre naturel à préserver

- Préservation des boisements des principaux reliefs, versants et vallées
- Protection forte des Pitons, élement fort du paysage
- Protection du foncier agricole (maraîchage, élevage) et diversification des cultures et activités
- Captage d'eau à préserver et entretenir (prise en compte des périmètres de protection des captages)
- Protection de la trame bleue (rivières et fonds de vallées): entretien des berges, prises en compte des risques, maintien de la ripisylve
- Le Morne Moulinguet: limitation de l'impact paysager des futures constructions - Intégration paysagère (formes urbaines, végétalisation...)

2) Favoriser la reprise de la croissance démographique en misant sur la qualité de vie

- Le centre bourg: renouvellement urbain, réhabilitation du patrimoine vacant, densification, verdissement / fleurissement
- Quartiers à densifier (limitrophes du Carbet): raccordement au réseau d'assainissement collectif projeté
- Quartiers à densification moyenne
- Quartiers à densification très raisonnée - maintien du caractère "quartier jardin"
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Extension du bourg
- Projet de construction de logements collectifs
- Construction d'une voie de désenclavement du bourg
- Aménagement, embellissement des espaces publics et parkings
- Maintien des commerces de proximité

3) Créer une attractivité locale en s'appuyant sur le tourisme et l'agricutlure

- Valorisation de l'activité aquacole
- Préservation des mielleries - ruches
- Désenclavement des exploitations agricoles
- Création d'un marché agricole
- Entrée touristique du Morne-Vert à valoriser (signalétique, élagage, points de vue...)
- Points de vue à aménager ou entretenir
- Projets touristiques (gîtes, projets de valorisation du patrimoine...)
- Sentiers de randonnées à aménager et/ou entretenir
- Site de pratique du canyoning
- **T** Réouverture de l'office du tourisme du Morne-Vert

Source: Bd topo 2004, IGN / Réalisation: ADUAM - 2012